1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par

2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionn	tranche d'âge		annuelle brute e par EQTP	écart de rémunération	écart après application du seuil	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
elle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	de pertinence	femmes	hommes	0=non)	compte)	politiere
ouvriers	moins de 30 ans	0	18417			0	3	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	18898	20595	8,2%	3,2%	1	3	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	18081	0			1	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	18614	18200	-2,3%	0,0%	2	3	0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans	22783	19077	-19,4%	-14,4%	32	17	1	49	-2,30%
	30 à 39 ans	21534	19653	-9,6%	-4,6%	55	42	1	97	-1,44%
	40 à 49 ans	20505	19712	-4,0%	0,0%	42	24	1	66	0,00%
	50 ans et plus	21402	19366	-10,5%	-5,5%	39	21	1	60	-1,07%
techniciens et	moins de 30 ans	19959	22983	13,2%	8,2%	5	2	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	18539	23036	19,5%	14,5%	5	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	21175	20070	-5,5%	-0,5%	2	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	22732	0			2	0	0	0	0,00%
ingénieurs et	moins de 30 ans	28602	29639	3,5%	0,0%	7	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	29694	40725	27,1%	22,1%	17	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	33836	37654	10,1%	5,1%	15	6	1	21	0,35%
	50 ans et plus	38225	40657	6,0%	1,0%	7	8	1	15	0,05%
ensemble	e des salariés	23 465	22 041	-6,5%		3	67		308	-4,41%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

note obtenue sur 40:

4,4 35

Un écart de rémunération est constaté en faveur des femmes.

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmen- tation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes	tation	femmes	hommes	0-11011)		
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	4	9	0	0	0,00%
employés	3,0%	1,0%	-2,0%	168	104	1	272	-1,62%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	14	5	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	8,7%	5,9%	-2,8%	46	17	1	63	-0,53%
ensemble des salariés	3,9%	1,5%	-2,4%	30	67		335	-2,15%

^{*} Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

1

2,2 10

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur d'écart d'augmentations (points de %) : note obtenue sur 20 :

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes	0-11011)		
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	4	9	0	0	0,00%
employés	3,0%	1,0%	-2,0%	168	104	1	272	-1,62%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	14	5	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	8,7%	5,9%	-2,8%	46	17	1	63	-0,53%
ensemble des salariés	3,9%	1,5%	-2,4%	367			335	-2,15%

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

indicateur d'écart de promotions (points de %):

2,2

note obtenue sur 15:

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de promotions est constaté en faveur des femmes.

4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	nombre de salar congé ma	pourcentage de salariés augmentés	
	total	augmentées**	auginences
ensemble des salariés	0	0	

^{*} Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15:

0 Il n'y a pas eu de retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

INCALCULABLE #N/A

#N/A

^{**} Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

		salariés parm es rémunérati	nombre de salariés du sexe sous- représenté	
	femmes	represente		
ensemble des salariés	4	6	10	4

^{*} Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sousreprésenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue sur 10 :

4 10

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4,4	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2,2	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	2,2	10	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABL E		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			65		85
INDEX (sur 100 points)			76		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.